

LYCEE
LE PREFET DU LYCEE
prefet-lycee@saint-joseph.com

CIRCULAIRE – UTILISATION DES TÉLÉPHONES PORTABLES

Année scolaire 2026-2027

Dans le souci de favoriser un climat scolaire serein, de renforcer l'attention en classe et de préserver la qualité des échanges entre les élèves, le lycée Saint-Joseph de Reims met en place, à compter de la rentrée 2026, de nouvelles règles concernant l'utilisation des téléphones portables au sein de l'établissement.

Pour les élèves de seconde, un dispositif spécifique sera mis en place afin d'accompagner leur entrée au lycée et de favoriser les conditions de travail et de concentration.

Les téléphones portables seront récupérés en classe chaque matin à 8h00 puis à 13h30 l'après-midi. Ils seront déposés, sous la responsabilité du professeur et avec l'aide d'un élève désigné de la classe, dans une boîte fermée amenée ensuite à la Vie scolaire. Les appareils seront restitués aux élèves à 12h00 puis à 17h30 par un élève désigné par le professeur qui ira récupérer la boîte. Ainsi, les élèves de seconde ne conserveront pas leur téléphone portable entre 8h00 et 12h00 ainsi qu'entre 13h30 et 17h30.

Pour les élèves de première et de terminale, les téléphones portables resteront en possession des élèves mais devront impérativement être éteints et rangés pendant les cours (dans les boîtes prévues dans les salles de classe), les études, les intercourses, au CDI et les déplacements dans l'établissement. Leur utilisation restera strictement limitée aux temps de récréation et à la pause du midi.

Le respect de ces règles participe pleinement à la qualité de vie au sein de l'établissement et à la réussite des élèves. Tout manquement pourra entraîner une confiscation de l'appareil ainsi qu'une sanction prévue par le règlement intérieur.

Nous remercions les familles pour leur confiance et leur collaboration dans la mise en œuvre de ces dispositions éducatives.

Orélie Mingolla

Jean-Edouard Brun

Cécile Henon

Préfet du lycée

Chef d'établissement

Présidente de l'APEL